



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a nouvellement fixé dans sa séance du 11 décembre 2019 les redevances en matière de gestion des déchets. La délibération en question a été approuvée par arrêté grand-ducal du 27 janvier 2020 et par la Ministre de l'Intérieur en date du 4 février 2020.

Ce règlement est déposé au secrétariat communal conformément à l'art. 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Garnich, le 19 février 2020

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié de la façon usuelle à partir du 19 février 2020.

Garnich, le 19 février 2020
Pour le collège échevinal,
le bourgmestre, la secrétaire,